

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avec un chèque d'arrhes de 140€ et les documents demandés ci-dessous
A.R.S. - La Sauzie - 26400 Plan de Baix

| | | | |
|--|--|---|-------------|
| Nom : | | Prénom : | |
| Sexe (F ou M) : | | Date de naissance : / / | |
| Tél. fixe : | | port.: autre : | |
| Adresse 1 : | | | |
| Adresse 2 : | | | |
| Code Postal : | | Ville : | |
| Courriel : | | | Pays: |
| Instrument(s) pratiqué(s) : | | | |
| N ^{bre} d'années d'études : | | Niveau atteint : | |
| Dernières oeuvres jouées : | | | |

Je désire participer au stage intitulé :

| | | | | | | | |
|------------------|----------|----------|-------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Vercors | A | B | C | D | E | F | J |
| Côte d'Or | G | H | ☞ <u>Cochez la lettre référence</u> | | | | |

IMPORTANT : à lire absolument

Les inscriptions ne sont recevables que par courrier postal !

Envoyez en premier lieu votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'arrhes de 140€ et de deux enveloppes, l'une au format 22,8 x 32,5 affranchie à 1,40€ et l'autre au format normal affranchie à 0,58 €, toutes deux portant l'adresse du stagiaire.

Pour retenir définitivement votre place, vous devrez impérativement nous envoyer par courrier (sous quinze jours après avoir reçu les formulaires) les documents suivants :

- Photocopie de la carte vitale et de la carte mutuelle pour les mineurs.
- Attestation ou photocopie d'une quittance au Nom et adresse de la C^{ie} d'assurance responsabilité civile.
- Autorisation de parution (fournie par nos soins).
- Fiche sanitaire de liaison (fournie par nos soins). En cas de traitement médicamenteux, fournir une ordonnance.
- Autorisation parentale d'hospitalisation (fournie par nos soins).
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé ou certificat médical.

Nos stages sont agréés « Jeunesse et Sport ». Les chèques vacances ANCV et les bons vacances CAF sont acceptés (sauf pour les arrhes).

Facilités de paiement pour les personnes ne bénéficiant d'aucune aide sociale ou extérieure : téléphoner à Monsieur Jean-Marie MARION au 04 75 76 42 82.

Les arrhes resteront acquis à l'association en cas de désistement pendant le mois précédent le début du stage, sauf cas de force majeure attesté par un justificatif.

TOUT DOSSIER INCOMPLET A L'ARRIVEE AU STAGE NE POURRA PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE. L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER UN SEJOUR PAR MANQUE DE PARTICIPANTS.